



FICHE D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation: _____

Catégorie d'action _____

(1= adaptation au poste de travail ou évolution des emplois ou maintien dans l'emploi ; 3= développement des compétences)

PARTICIPANT (* les données pourront être utilisées pour une enquête qualitative par votre O.P.C.A.)

Mme/M Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance _____ Age _____ N° sécurité sociale _____

Fonction : _____ Tél: _____

Email : _____

Responsable de Formation : _____

(Nom, Prénom, Fonction, Email, téléphone)

ENTREPRISE

Société/ Enseigne commerciale : _____

Raison sociale: _____ N° SIRET : _____ Nombre de salariés moyen : _____

Code T.V.A. _____ Code NAF : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Commune _____

RÈGLEMENT EST PRISE EN CHARGE :

- Les frais sont pris en charge par votre société : ci-joint un chèque de 30 % d'acompte _____ € TTC
À l'ordre de SARL Culinarys Conseils
- Le règlement est pris en charge par un O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Votre N° d'Adhérent : _____ Date d'envoi de la prise en charge : _____

N° de dossier : _____

** les trois Conventions de Formation vous sont adressées. Un exemplaire est à nous retourner signée et tamponnée avec les chèques d'acompte de 30 % pour bloquer les dates prévues. Un exemplaire reste pour l'entreprise et l'autre pour le Fonds de formation.*

CONDITIONS DE VENTE : la signature de cette fiche d'inscription implique l'acceptation des conditions de vente suivantes :

Fait à :

le :

Signature du Responsable :
Et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Pour les Formations professionnelles continue INTER/INTRA Entreprises

L'Organisme de Formation, SARL CULINARYS CONSEILS :

N° de déclaration d'activité : 93 84 02956 84

Enregistrée à la Préfecture de région Provence- Alpes – Côtes d'Azur

N° SIRET : 501 663 173 00026

Siège social : 50, Chemin de Massillargues, 84000, Avignon

Représentant légal/Gérant : Monsieur PARC Philippe

Annonce les Conditions Générales de vente, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la Formation Professionnelle continue dans le cadre de la Formation professionnelle tout au long de la vie.

Toute inscription à une ou plusieurs Formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions de l'Organisme de Formation Culinarys Conseils (ci-après dénommé OFCC). De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à OFCC que si OFCC l'a expressément acceptée.

OBJET :

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services OFCC et s'appliquent aux Formations dispensées par son équipe, sous forme de sessions destinées aux professionnels des métiers de l'hôtellerie – restauration et des métiers de bouche. L'administration d'entreprises s'assure que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la Formation. Le processus de conception de Formation dans l'établissement sur la base d'un module catalogue ou sur – mesure et réalisées dans les locaux de l'Entreprise.

Formation « Catalogue ou sur – mesure » : le contenu, la forme et les prix des Formation INTRA – entreprises font l'objet d'une proposition commerciale OFCC sur demande. Le contrat entre OFCC et l'Entreprise est constitué par la proposition commerciale, les conditions générales de vente et la convention de Formation signée par deux parties.

L'OFCC s'engage à organiser, animer et évaluer une Formation des salariés et entrepreneurs par les actions suivantes (prévues par les articles L.6313-1 et L.6353-1 du Code du Travail) :

- Le « pré – requis » de connaissances préalables nécessaires pour suivre la Formation et définir les objectifs et les compétences à acquérir ;
- L'acquisition de perfectionnement des connaissances ;
- L'adaptation et de développement des compétences des salariés et entrepreneurs ;
- D'Accompagnement, d'Information/Formation et de Conseils dispensés aux entreprises existantes et créateurs d'entreprises, exerçant les métiers de l'AGROALIMENTAIRE.

AVANT L'INSCRIPTION :

Nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible, au minimum 40 jours avant le stage pour une meilleure organisation et prise en charge par votre OPCA.

DÉFINITION DE L'OFFRE :

- ✓ Prise de contact avec Culinarys Conseils (OFCC):
 - Par Email : culinarysconseils@orange.fr;
 - Contact/site : <http://www.formation-culinarysconseils.com>
 - Par téléphone : +33 04 90 25 67 93
 - Par courrier à Culinarys Conseils, 50 Chemin de Massillargues, 84000, Avignon
- ✓ Inscription de personnes concernées à l'aide de la fiche d'inscription ;
- ✓ Échange avec notre spécialiste pour mieux évaluer les besoins ;
- ✓ Création du cahier des charges (selon la norme AFNOR X 50- 756, le cahier des charges d'une action de Formation est un « document contractuel qui fixe les modalités d'exécution d'une action de Formation. Il contient des éléments administratifs, financiers, pédagogiques et organisationnels pour atteindre des objectifs déterminés ». Il permet à l'entreprise/Commanditaire de formaliser sa demande et nous guide par la suite dans la conception de la Formation);
- ✓ Envoie aux participants d'un questionnaire pour affiner la demande ;

CONSTITUTION DE DOSSIER :

- ✓ Conception et rédaction d'une proposition sur – mesure accompagnée d'un programme, d'une Convention de Formation et d'un devis ;
- ✓ Retour La Convention de Formation signée, tamponnée et accompagnée de chèque 30% d'acompte de sommes total. Cet envoi doit intervenir au moins 30 jours avant le début du stage (sauf cas exceptionnel).
- ✓ J-40(au plus tard 30) : Dépôt de la demande de prise en charge auprès de votre organisme OPCA ;
- ✓ Dans le cas d'une inscription sur le site Internet (<http://www.formation-culinarysconseils.com>), la procédure d'inscription, l'acceptation des conditions générales de vente et règlement d'acompte seront indiqués dans le support.

Les dates de la Formation seront d'infiniment retenue à réception de l'acompte et de la Convention signée, tamponnée sous un délai de 7 jours à la date d'envois de la Convention de la Formation.

SUIVI OPÉRATIONNEL :

- ✓ J- 20/15 : point logistique et commande des produits (Bon économat) avec l'équipe d'établissement/client ;
- ✓ J-8 : finalisation point logistique et autres aspects pratiques avec l'équipe d'établissement/client ;
- ✓ J : Réalisation de la Formation au sein d'établissement/Client ;
- ✓ Les supports pédagogiques remis aux stagiaires : les livrets de recettes élaborés par nos Formateurs et fiches techniques, possibilité photographie et filmer, y revenir par la suite ;

- ✓ Suivi et Bilan, l'évaluation à chaud ;
- ✓ Remise d'une Attestation de stage nominative ;
- ✓ L'évaluation à froid (3 mois plus tard, faire le point sur les actions menées) ;
- ✓ La fidélisation des clients et tarifs attractifs ;
- ✓ Planning des formations prévues dans le cadre du plan de formation de l'entreprise (les actions de développement des compétences) et tarifs attractifs.

ATTESTATION DE STAGE : à l'issue de la Formation, OFCC remet une Attestation de stage nominative.

TARIFS :

- Nos prix catalogue sont soumises à la TVA selon le taux en vigueur à la date de facturation ;
- Pour les Formations sur mesure, le prix facturé est celui de la proposition commerciale indiqué dans la Convention de Formation, signée et tamponnée. Ils comprennent l'ensemble des frais de Formation : coûts pédagogiques + frais du Formateur (frais déplacement, frais d'hébergement, frais repas).

MODALITES DE REGLEMENT :

- Les paiements en Euros (€) ;
- Tous les frais bancaires sont à la charge du client ;
- 30% d'acompte à la réception de la convention de Formation par chèque bancaire, par site d'Internet <http://www.formation-culinaryconseils.com> ou virement bancaire ;
- Le solde de la Facture se fera au départ du prestataire à la fin de la Formation par chèque bancaire.

DEBIT OU ABANDON :

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 30 jours francs avant le début de l'action ou d'abandon en cours de Formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les l'acomptes qui ont été versé et les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour réalisation de ladite action, conformément aux dispositions des articles L.920-9 et L.6354-1 du Code du Travail.

PRISE EN CHARGE D'ACTION DE VOTRE FORMATION :

La prise en charge d'une formation vous est possible soit directement avec votre budget formation, soit en versant un pourcentage de votre masse salariale à un organisme collecteur (OPCA : organisme paritaire collecteur agréé). Cette procédure entre dans le cadre de votre obligation de participer au financement de la formation professionnelle.

Votre contribution varie selon la taille de votre entreprise et votre secteur d'activité professionnelle :

1. si vous avez moins de 10 salariés, le versement à un OPCA est obligatoire ;
2. si vous avez 10 salariés et plus, vous avez le choix de gérer directement votre budget formation ou de verser tout ou partie de votre contribution à un OPCA.

Tout d'abord, il vous faut déterminer votre OPCA de rattachement et être à jour de vos cotisations. Si vous ne connaissez pas votre OPCA, vous pouvez contacter votre syndicat d'employeurs.

Chaque OPCA détermine ses procédures et ses propres critères de financement, renseignez-vous avant le début de la formation pour connaître la procédure à suivre et les conditions de remboursement. La demande de prise en charge de votre action de Formation doit être 45/30 jours avant le début de votre Formation.

CONFIDENTIALITÉ :

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Version consolidée au 04 janvier 2017) : ...Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi...

Le Stagiaire est invité s'adresser au Bureau d'OFCC pour déclaration de rectification des informations le concernant et d'opposition à l'utilisation des données personnelles.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE et INDUSTRIELLE :

Culinarys Conseils (OFCC) se réserve la possibilité d'utiliser l'image des stagiaires sur des supports utilisés à titre d'outils pédagogiques ou pour illustrer des programmes et brochures. Le candidat s'engage, pendant et après son stage, à ne pas utiliser le nom du Formateur et l'OFCC à titre de marque, de raison sociale, d'enseigne, ou toute autre utilisation, pour quelque produit ou service que ce soit et ce, sans limitation temporelle ni géographique.

En application de la loi du 11 mars 1957 et du code de la propriété intellectuelle du 1 er juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif est strictement interdite sans autorisation de l'OFCC. Tous les éléments contenus sur les documents comprenant les recettes effectuées pendant la Formation, le site (texte, photos, visuels) sont la propriété de la SARL Culinarys Conseils.

DIFFÉRENDS ÉVENTUELS :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, les tribunaux du lieu du siège social d'Organisme de Formation seront seuls compétents pour régler le litige.

Signature et date, précédées de la mention « **lu et approuvé** »